

**BAYEUX INTERCOM**  
**Communauté de communes**

**COMPTE RENDU**  
**de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du Jeudi 19 Décembre 2019**

Date de convocation : 12 décembre 2019

Aujourd'hui dix-neuf décembre deux mille dix-neuf,

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, à la Salle des Assemblées, à vingt heures trente après les convocations voulues par la loi sous la présidence de Mme Marie-Claude SIMONET, Première Vice-Présidente.

**Etaient présents :** Mme Marie-Claude SIMONET, Première Vice-Présidente (**Guéron**) – M. Jean-Marc DELORME – M. Jean-Luc HAMON (présent à compter de la délibération n° 14) – M. Loïc JAMIN – M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – M. François de BOURGOING (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

Mme Yvette JEANNE (**Agy**) – M. Michel LETOUZEY (**Arganchy**) – M. Denis ENEE (**Barbeville**) – Mme Céline CADET – M. Patrick CREVEL – Melle Françoise JEAN-PIERRE – Mme Christelle BASLEY – M. Philippe LAULHE – M. David LEMARESQUIER – M. Jean LEPAULMIER – Mme Monique PERIAUX – Mme Lydie POULET – Mme Marie-Madeleine THOMAS – M. Philippe BOUILLON – Mme Carine BION-HETET – M. Hugo GUILLOCHIN (**Bayeux**) – M. Jacky FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Christian FREMY (**Cussy**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jean SCHMIT (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LEGUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Nicolas GUILLOT (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN – M. Pierre-Albert CAVEY (présent à compter de la délibération n° 12) (**Port-en-Bessin – Huppain**) – Mme Françoise MARIE (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – Mme Nelly RAFFIN – M. Daniel COTIGNY (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Cédric CAHU (présent à compter de la délibération n° 9) (**Sommervieu**) – M. Gérard MANACH (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Christophe BREIGEAT (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

**Pouvoirs :** Mme Béatrice COSTE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Monique PERIAUX (**Bayeux**) – Mme Christine DELECROIX (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Chantal ROVARC'H (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Loïc JAMIN (**Bayeux**) – Mme Nathalie LAFONT (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean LEPAULMIER (**Bayeux**) – Mme Adélaïde LIEVENS (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick CREVEL (**Bayeux**) – M. Daniel SIMEON (**Sain-Martin-des-Entrées**) donne pouvoir à M. Gérard MANACH (**Subles**) – M. Eric FOUCHER (**Saint-Vigor-le-Grand**) donne pouvoir à M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) donne pouvoir à M. Cédric CAHU (**Sommervieu**).

**Absents excusés :** M. Patrick GOMONT (**Bayeux**) – Mme Michèle MOUCHEL (**Bayeux**).

**Absent remplacé :** M. Patrick JARDIN remplacé par M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**).

**Absents :** M. Serge MICHELINI – M. Jean-Marie SERONIE – M. Justin BRIANE (**Bayeux**) – M. Serge MARTIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Christophe LE MONNIER (**Magny-en-Bessin**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**).

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Madeleine THOMAS

**Secrétaires auxiliaires :** M. Alain QUONIAM et M. Didier COENE

---

Le compte rendu du conseil du 14 novembre 2019 a été adopté.

N° 01

**OBJET : Travaux – Avenant n° 8 au marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, ventilation, production d'ECS et de froid des bâtiments du groupement de communes Bayeux Intercom/Ville de Bayeux.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** des corrections apportées sur la délibération n° 1 en date du 14 novembre 2019 ;
- **De se prononcer** sur l'avenant n° 8 à ce marché ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 02

**OBJET : Travaux – Attribution du marché relatif aux prestations d'entretien des espaces verts.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le choix effectué par la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution du marché d'entretien des espaces verts pour le groupement de commande Ville de Bayeux-Bayeux intercom conformément au corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces du marché.

N° 03

**OBJET : Enseignement – Convention entre Bayeux Intercom et la Ville de Bayeux relative à la mise à disposition d'équipements, de prestations de services et de personnels communaux – Année 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention, telle que jointe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 04

**OBJET : Enseignement – Convention entre Bayeux Intercom et la commune de Bayeux relative à la mise à disposition d'équipements intercommunaux et la fourniture de repas.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention concernant la mise à disposition d'équipements intercommunaux et la fourniture de repas au profit de la commune de Bayeux, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 05

**OBJET : Eau Potable – Convention d'achat d'eau avec le SMAEP du Vieux Colombier.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le contrat de vente d'eau entre le SMAEP du Vieux Colombier et Bayeux Intercom, joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 06

**OBJET : Assainissement – Groupement de commandes pour les travaux de passage de réseaux du pont de la Seulles, RD 126 à Esquay-sur-Seulles.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour les travaux de passage de canalisations du pont de la Seulles RD 126 à Esquay-sur-Seulles, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 07

**OBJET : Assainissement – Attribution du marché relatif aux Travaux « Création d'un réseau d'assainissement collectif sur le secteur de l'Eglise et réseau de transfert vers Subles, Renouvellement du réseau d'eau potable et renforcement de la défense incendie – Commune d'Arganchy ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'attribuer** le marché relatif aux Travaux « Création d'un réseau d'assainissement collectif sur le secteur de l'Eglise et réseau de transfert vers Subles, Renouvellement du

réseau d'eau potable et renforcement de la défense incendie – Commune d'Arganchy » conformément au corps de la délibération ;

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces du marché.

#### N° 08

**OBJET : Assainissement – Remboursement de la redevance de l'Assainissement Non Collectif (ANC) à un usager habitant à Magny-en-Bessin dont un bâtiment ne produit pas d'eaux usées.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le remboursement à M. Erick DERAINE PICHOT demeurant 6 chemin du Mesnil à Magny-en-Bessin des sommes perçues par Bayeux Intercom pour la redevance de l'Assainissement Non Collectif sur la période de 2008 à 2017 soit 442,84 € TTC (416,13 € HT) ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### N° 09

**OBJET : Environnement – Convention relative aux modalités de ramassage du carton en porte à porte pour les professionnels.**

Monsieur Loïc JAMIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention et les décisions de reconduction.

#### N° 10

**OBJET : Environnement – Convention relative aux modalités de ramassage des déchets non ménagers des producteurs soumis à la redevance spéciale à la levée.**

Monsieur Loïc JAMIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention et les décisions de reconduction.

#### N° 11

**OBJET : Environnement – Désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants de Bayeux Intercom au sein de COLLECTEA.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** les candidatures telles que proposées dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### N° 12

**OBJET : Développement Touristique – Renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental du Calvados relative à l'entretien des circuits de randonnées dits « de qualité » sur le territoire de Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le renouvellement de la convention avec le Département relative à l'entretien des circuits de randonnées dits « de qualité », jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

#### N° 13

**OBJET : Tourisme – Hébergement saisonniers – Conventions avec l'Etat.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les conventions avec l'Etat relatives à l'hébergement des travailleurs saisonniers, jointes en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment lesdites conventions.

**N° 14**

**OBJET : Développement Economique/Tourisme – Dérogation temporaire au repos dominical des salariés du territoire de la Ville de Bayeux pour 2020 (commerces de détail alimentaire et des établissements de vente en gros).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur Gérard ICHMOUKAMETOFF s'étant abstenu, **décide** :

- **D'émettre** un avis concernant les dérogations temporaires au repos dominical des salariés des commerces de détail sur le territoire de la Ville de Bayeux dans les conditions précitées pour l'année 2020 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 15**

**OBJET : Développement Economique/Tourisme – Dérogation temporaire au repos dominical des salariés des territoires des communes de Saint-Vigor-le-Grand et Arromanches pour 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur Gérard ICHMOUKAMETOFF s'étant abstenu, **décide** :

- **D'émettre** un avis concernant les dérogations temporaires au repos dominical des salariés des commerces de détail sur les territoires des communes de Saint-Vigor-le-Grand et Arromanches dans les conditions précitées pour l'année 2020 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 16**

**OBJET : Développement Economique – Compte Rendu d'Activités (CRAC) de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC des Longchamps : rapport de pré-clôture au 25/10/2019 – Rétrocession des terrains non commercialisés et des espaces publics.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le compte-rendu de pré-clôture en date du 25/10/2019 ;
- **D'approuver** le bilan financier recalé au 25/10/2019 ;
- **D'approuver** la vente SHEMA/BAYEUX INTERCOM des terrains restant à commercialiser d'une surface totale de 75 198m<sup>2</sup>, au prix de 1 391 163€ HT majorée d'une TVA sur marge ;
- **D'approuver** le transfert de propriété des terrains d'assiette des voies, espaces verts, réseaux divers à titre gratuit;
- **D'approuver** la clôture, en 2020, de la concession d'aménagement portant sur la ZAC des Longchamps ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié.

**N° 17**

**OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Avenant au marché « Etude relative à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur la Communauté de communes de Bayeux Intercom ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De se prononcer** sur l'avenant n° 2 relatif au marché d'étude relative à l'élaboration d'un PLUI sur la Communauté de communes de Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

**N° 18**

**OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création de postes tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

**N° 19**

**OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs non permanents – Recrutement de personnel vacataire en surveillance de bassin à AUREO.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création du principe de vacation, tel que défini ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le(s) contrat(s) de vacation.

N° 20

**OBJET : Administration Générale – Subvention COS 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 4 841,58 € au Comité des Œuvres Sociales, conformément au corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 21

**OBJET : Finances – Débat d'Orientation Budgétaire – Présentation du rapport des Orientations Budgétaires – Année 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire, tel qu'il a été exposé.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 22

**OBJET : Finances – Décisions modificatives.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits de fonctionnement et investissement sur les budgets principal et annexes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération,

N° 23

**OBJET : Finances – Demande de fonds de concours Ville de Bayeux.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la demande de fonds de concours d'un montant de 400 000 € (plafonné à 50% du reste à charge HT de l'opération) par la Ville de Bayeux ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la perception de ce fonds de concours.

N° 24

**OBJET : Finances – Fusion des budgets « Pépinière » et « Immeubles de rapport ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la fusion des deux budgets et le transfert de l'actif et du passif du budget « Pépinière » vers le budget « Immeubles de rapport » ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 23 décembre 2019

La Première Vice-Présidente  
de Bayeux Intercom



Marie-Claude SIMONET